

AVIS

Plan bruxellois d'intégration du handistreaming dans les politiques publiques

Demandeur Secrétaire d'Etat Nawal Ben Hamou

Demande reçue le 30 juin 2022

Demande traitée parCommission Diversité - Egalité des chances - Pauvreté

Avis adopté par l'Assemblée plénière du 8 septembre 2022

Préambule

En 2009, la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. En 2016, la Région bruxelloise a traduit cet engagement dans une ordonnance dite « Ordonnance Handistreaming » qui prévoit la prise en compte de la dimension du handicap dans les politiques mises en œuvre par la Région.

En 2018-2019, plusieurs projets-pilotes ont vu le jour. Suite à ce premier pas, la Région bruxelloise entend désormais mettre sur pied un Plan général visant l'intégration du handistreaming dans l'ensemble de ses compétences. Ce Plan, prévu pour une durée de 4 ans, est soumis à l'avis de Brupartners.

Avis

1. Considérations générales

Brupartners salue globalement la rédaction de ce premier Plan régional handistreaming et en souligne le caractère concret et ambitieux via l'intégration de multiples dimensions du quotidien, parmi lesquelles les difficultés liées au logement.

Brupartners tient néanmoins à insister sur l'importance d'avoir des données fiables concernant le handicap afin de mener des politiques publiques pertinentes. A cet égard, **Brupartners** prend acte de la mise en place d'un groupe de travail, dans le cadre de la Conférence interministérielle, et encourage à réaliser un travail de fond afin de disposer des statistiques les plus claires possibles.

Enfin, **Brupartners** regrette que le Plan ne contienne pas de mesures en matière de social et de santé. **Brupartners** rappelle à cet égard l'avis¹ qu'il a rendu sur le Plan social santé intégré et dans lequel il a fait remarquer le manque de mesures en faveur des personnes en situation de handicap.

2. Considérations particulières

2.1 L'approche intersectionnelle

Brupartners accueille positivement la mise en place d'une approche intersectionnelle via, entre autres, la prise en compte de la dimension du genre. **Brupartners** invite à développer cette approche intersectionnelle autant que faire se peut. En effet, le handicap s'accompagne souvent d'autres critères discriminants comme celui de l'âge.

2.2 Une brochure relative aux violences faites aux femmes en situation de handicap

Concernant l'action n° 6 et le développement d'une brochure spécifique relative aux violences faites aux femmes, **Brupartners** tient à rappeler que les services d'accompagnement et les services de soutien social des entreprises de travail adapté sont un lieu où une telle brochure pourrait être distribuée.

_

¹ A-2022-046-BRUPARTNERS

2.3 Le stationnement des personnes en situation de handicap

Brupartners tient à attirer l'attention sur les difficultés rencontrées par les entreprises de travail adapté quand elles se déplacent afin de réaliser des travaux spécifiques, en particulier dans le secteur des jardins. A cet égard, il serait pertinent de leur faire bénéficier de cartes de stationnement à des tarifs réduits, comme en bénéficient déjà certaines professions.

2.4 L'insertion socio-professionnelle des personnes porteuses de handicap

Brupartners tient à rappeler qu'il a rendu en 2021 un avis d'initiative² qui aborde certaines difficultés liées à l'octroi des différentes primes pour l'engagement des personnes porteuses de handicap. La complexité du paysage institutionnel belge crée des discriminations dont certains Bruxellois, essentiellement néerlandophones, sont les victimes. En effet, les conditions d'attribution des différentes primes disponibles compliquent, dans les faits, la possibilité pour ces Bruxellois d'en bénéficier. Afin d'y apporter des réponses, Brupartners soutient le développement de la collaboration entre Actiris et le Centrum Ambulante Diensten (CAD). Elle doit permettre à ces Bruxellois néerlandophones de solliciter plus aisément le bénéfice de la prime bruxelloise. Brupartners demande qu'une attention particulière soit accordée à cette problématique dans le cadre du Plan régional handistreaming et qu'une évaluation claire de la situation soit faite dans le cadre de la mise en place éventuelle de primes supplémentaires.

2.5 Les Plans d'actions positives

Brupartners tient à rappeler son avis d'initiative concernant les Plans d'actions positives³ et l'importance de leur développement en faveur des personnes atteintes de handicap. Encore trop peu utilisés actuellement, ces Plans doivent être généralisés au bénéfice de ce public.

2.6 Evaluation du Plan

Brupartners demande à être informé de l'évaluation qui sera faite du Plan une fois celle-ci réalisée.

* *

² A-2021-013-BRUPARTNERS.

³ <u>A-2022-027-BRUPARTNERS</u>.